

Ministère de la transition écologique,
de la biodiversité, de la forêt, de la
mer et de la pêche

ARRÊTÉ du 23 JAN. 2025

fixant la composition du jury des concours externe et interne pour le
recrutement dans le corps des techniciens de l'environnement ouvert au titre
de l'année 2025

**La ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche
et le directeur général de l'Office français de la biodiversité,**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2001-586 du 05 juillet 2001 modifié portant statut particulier du corps des techniciens de l'environnement ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

Vu le décret n° 2024-759 du 7 juillet 2024 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 31 janvier 2018 fixant la nature et le programme des épreuves des concours externe et interne pour le recrutement des techniciens de l'environnement ;

Vu l'arrêté du 8 octobre 2024 autorisant, au titre de l'année 2025, l'ouverture des concours externe et interne pour le recrutement dans le corps des techniciens de l'environnement ;

Vu l'arrêté du 8 octobre 2024 autorisant, au titre de l'année 2025, l'ouverture des concours externe et interne pour le recrutement dans le corps des techniciens de l'environnement,

ARRÊTENT

Article 1^{er}

Le jury des concours externe et interne pour le recrutement dans le corps des techniciens de l'environnement ouvert au titre de l'année 2025 est composé comme suit :

Présidente du jury :

- Madame Marie RENNE, Ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts.

En cas d'empêchement de la présidente, Madame Magali COUFFIGNAL, attachée principale d'administration, assurera la présidence.

Membres du jury :

- Madame Magali COUFFIGNAL, attachée principale d'administration.
- Monsieur Xavier LEPAPE, chef technicien de l'environnement
- Monsieur Lionel MILLARDET, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement,
- Monsieur Frédéric MUSSIER, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement,
- Monsieur Philippe VACHET, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement.

Article 2

Sont désignés en qualité de correcteurs des épreuves écrites et examinateurs des épreuves orales :

- Monsieur Ludovic BERNACHOT, chef technicien de l'environnement,
- Madame Stéphanie BIELLMANN, technicienne supérieure de l'environnement,
- Madame Anne-Laure BORDERELLE, contractuelle de catégorie A,
- Monsieur Stéphane CHARRETIER, technicien de l'environnement,
- Monsieur Julien CONVERT, technicien supérieur de l'environnement,
- Monsieur Thierry COULEE, technicien supérieur de l'environnement,
- Monsieur Mathieu DEROUCH, technicien supérieur de l'environnement,
- Monsieur Ervan DUPUIS, technicien de l'environnement,
- Madame Mylène HERRMANN, technicienne supérieure de l'environnement,
- Monsieur Manuel LAUTIER, chef technicien de l'environnement,
- Monsieur Jean MENDY, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement,
- Monsieur Sébastien MOUGENEZ, chef technicien de l'environnement,
- Monsieur Laurent NUNEZ, chef technicien de l'environnement,
- Monsieur Olivier OETTLY, technicien supérieur de l'environnement,
- Madame Virginie PARRA, technicienne supérieure de l'environnement,
- Madame Gaëlle RIEUSE, technicienne supérieure de l'environnement,
- Monsieur Alan RIFFAUD, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement,
- Monsieur Frédéric SAINT-MARTIN, technicien supérieur de l'environnement,
- Monsieur Benoît SOLONEL, technicien supérieur de l'environnement.

Sont désignés en qualité de correcteurs supplémentaires des épreuves écrites :

- Monsieur Laurent DELISEE, technicien supérieur de l'environnement,
- Monsieur Guillaume FELZINGER, technicien supérieur principal du développement durable,

- Monsieur Florent LAMAND, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat,
- Madame Marjolaine MOREAU, technicienne de l'environnement,
- Madame Sophie ROUX, technicienne de l'environnement,
- Monsieur Stéphane SOURIAU, chef technicien de l'environnement,
- Monsieur Frantz STORCK, technicien supérieur de l'environnement,
- Monsieur Yohan TRIMOREAU, chef technicien de l'environnement.

Article 3

Sont désignés en qualité d'examineurs supplémentaires des épreuves orales :

- Madame Sylvie ANDRE, attachée d'administration de l'Etat
- Madame Lydie DJEZIRI, attachée d'administration de l'Etat,
- Madame Laure ELISSALDE, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'Etat,
- Madame Emilie GABION, contractuelle de catégorie A,
- Monsieur Gaël LE DORZE, ingénieur des travaux publics de l'Etat,
- Madame Mélanie MERLE, attachée principale d'administration,
- Monsieur Charlie SUAS, contractuel de catégorie A,
- Madame Johanna VAN HERRENTHALS, Ingénieure des travaux publics de l'Etat.

Article 4

La directrice des ressources humaines du ministère de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche, ainsi que le directeur général de l'Office français de la biodiversité, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **23 JAN. 2025**

La ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche

Pour la ministre et par délégation

Virginie
LENOBLE
virginie.lenoble
e

Signature numérique
de Virginie LENOBLE
virginie.lenoble
Date : 2025.01.22
17:31:03 +01'00'

Le directeur général de l'Office français de la biodiversité

